PUBLICATION AVIS DE L'APPEL A PROJETS
Base de loisirs Lot et Bastides
Site touristique du château de Rogé
Commune de Villeneuve-sur-Lot

Titre

Accueillir des activités ludiques et innovantes à la fois sur la partie terrestre, sur le Lot, et des activités de restauration au sein ou à proximité du château de Rogé, propriété de la commune de Villeneuve-sur-Lot.

Contexte

Le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois dont la ville-centre est la commune de Villeneuve-sur-Lot dispose de nombreux sites patrimoniaux, culturels, naturels (au cœur de la Vallée du Lot) et historiques. Ces sites constituent des éléments de promotion et d'attractivité majeurs à l'attention des différentes clientèles qu'il faut conforter et développer. Le tourisme est donc un enjeu majeur pour l'attractivité du territoire.

Aussi, la commune et l'agglomération du Grand Villeneuvois souhaitent renforcer cette dynamique touristique, notamment sur le site de Rogé situé sur Villeneuve-sur-Lot, durant toute l'année et en période estivale.

En effet, la commune souhaite installer sur ce site, des activités ludiques et innovantes à la fois sur la partie terrestre, sur le Lot, et des activités de restauration au sein ou à proximité du château de Rogé.

A noter que les projets proposés tiendront compte des activités d'ores et déjà présentes sur le territoire et viendront en complémentarité pour développer et conforter la dynamique touristique du territoire.

Objet de l'appel à projets

La Commune de Villeneuve-sur-Lot procède à une consultation publique via le lancement d'un appel à projets global en vue de la conclusion de conventions d'occupation temporaire du domaine public en contrepartie du versement de redevances annuelles pour l'exploitation des diverses activités récréatives, ludiques et innovantes sur le site de Rogé situé sur la Commune de Villeneuve-sur-Lot (47300).

Comment candidater ?

L'offre remise par le candidat doit contenir les pièces suivantes :

- présentation de l'entreprise ou association (extrait d'immatriculation de l'entreprise, attestation sur l'honneur d'être à jour fiscalement et socialement, statuts à jour certifiés conformes par le candidat) ;
- déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- présentation du candidat (diplômes et qualifications) et de ses partenaires ;
- liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire ;
- un mémoire technique détaillant notamment la stratégie envisagée, le projet, les activités, la zone de chalandise des activités présentés, les heures d'ouverture, le plan d'implantation, le descriptif des moyens (humains et matériels) qui seront mis en œuvre, le ou les chiffres d'affaires envisagés, les tarifs proposés, le planning mis en œuvre pour permettre l'ouverture des installations, plusieurs photographies du matériel qui sera installé ;
- une proposition d'un montant de redevance pour la partie terrestre ;
- tout document que le candidat jugera utile à la compréhension de sa proposition.

Critères de sélection des offres

Les critères retenus pour le jugement des propositions sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
Modalités d'implantation, d'aménagement et de structuration de chaque activité (emplacements proposés, conciliation avec les autres activités présentes sur la Base, accès PMR, respect de la règlementation du site, etc.)	40 %
Attractivité et pertinence du projet global d'exploitation (horaires, tarifs proposés, articulation des activités, etc.)	30 %

Part variable de la redevance	20 %
Mobilier, notamment matériel et équipement, destiné à l'exploitation de chaque activité (normes, qualité, entretien, etc.)	10 %

Un jury déterminera ensuite un classement des candidats sur dossier et en fonction des critères de sélection exposés précédemment.

Modalités de remise des offres

Le pli contenant la candidature devra parvenir au **plus tard le vendredi 14 janvier 2022 à 14h.** Ce pli sera soit transmis par voie postale par lettre recommandée avec accusé de réception, soit remis directement contre récépissé à l'adresse suivante :

Mairie de Villeneuve-sur-Lot
Direction de la règlementation et des affaires générales
Service secrétariat général
Boulevard de la République
47307 Villeneuve-sur-Lot Cedex

Le pli portera la mention suivante :
« Appel à projets : exploitation économique sur le site de Rogé »
Candidature – Ne pas ouvrir

Horaires de la Mairie de Villeneuve-sur-Lot : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Documents à consulter et à télécharger

Le dossier de mise en concurrence contient les pièces suivantes :
- le présent appel à projets ;
- le plan de l'emprise municipale du site de Rogé ;
- le plan du rez-de-chaussée du château de Rogé ;
- l'arrêté portant inscription au titre des monuments historiques du château de Rogé.

Contact

Par téléphone ou par mail au Service Développement Economique de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois :
alicia.ho@grand-villeneuvois.fr
christophe.martin@grand-villeneuvois.fr
Téléphone : 05.53.71.54.81